

ACCUEIL DES ELEVES DU 22 JUIN JUSQU'AU 3 JUILLET 2020

Madame, Monsieur,

Du fait de l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus et des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans, un assouplissement du protocole sanitaire, nouvelle étape vers un retour à la normale, est dorénavant possible.

L'Ecole Brocéliande accueillera tous les élèves à partir du 22 juin, comme annoncé par le chef de l'Etat dimanche 14 juin "de manière obligatoire et selon les règles de présence normales".

Les assouplissements, notamment en matière de distanciation physique, définis par les autorités sanitaires, permettront le retour de tous les enfants avant les vacances d'été.

A partir de ce lundi 22 juin l'instruction à distance ne sera plus effectuée. Les élèves sont donc invités à rejoindre leurs maîtres et leurs camarades qui pour certains fréquentent les bancs de l'école depuis le 12 mai.

De nouvelles règles de vie commune ont été établies permettant de scolariser tous les élèves, le protocole sanitaire a été allégé, vous en connaissez les règles essentielles :

la distanciation physique (1 mètre latéral dans les classes);

le respect des gestes barrière ;

la limitation du brassage des élèves ;

le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et matériels.

En élémentaire, il n'est pas nécessaire que les élèves portent un masque

Les conditions d'accueil restent inchangées :

ACCUEIL MATIN

Entrées de 8 h 25 à 8 h 40

Côté Prévert (CP et CE1) – rue de la Teinturerie (dépose minute)

Côté Rostand CE1-CE2/CE2/CM1/CM2 – rue de la République (dépose minute)

Sortie de 11 h 50

Côté Prévert (CP et CE1) – rue de la République (rue fermée de 11 h 50 à 12 h 15)

Côté Rostand (CE1-CE2/CE2/CM1/CM2) – sortie côté gymnase

ACCUEIL APRES-MIDI

Entrées de 13 h 20 à 13 h 35

Côté Prévert (CP et CE1) – rue de la Teinturerie (dépose minute)

Côté Rostand CE1-CE2/CE2/CM1/CM2 – rue de la République (dépose minute)

Sortie de 16 h 15

Côté Prévert (CP et CE1) – rue de la République (rue fermée de 16 h 00 à 16 h30)

Côté Rostand (CE1-CE2/CE2/CM1/CM2) – sortie côté gymnase

Récréations Les récréations sous la surveillance du maître de la classe, deux groupes à la fois. Les aires de jeu sont séparées.

Lavage des mains : Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : à l'arrivée dans l'école ; avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; le soir avant de rentrer chez soi, et dès l'arrivée au domicile. (pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre)

Aménagement des salles de classe: les tables des salles de classe seront espacées d'un mètre, en évitant les bureaux "en face à face".
Une place sera attribuée à chaque élève pour toute la période.
Il mettra ses vêtements sur le dossier de sa chaise- Le cartable reste à l'école.

Organisation des cours

Les classes aux effectifs importants et qui ne pourront satisfaire aux règles de distanciation physique pourront former des groupes qui se rendront dans un espace également propice aux apprentissages. (Centre de la Hêtraie)

En effet, dans le cadre de la reprise progressive des cours, la mairie de Eu a signé une convention avec l'Education Nationale afin de **proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe.**

Certains élèves bénéficient depuis le 25 mai de ce dispositif.

Les maîtres des classes concernées informeront les familles sur les modalités de prise en charge à partir de lundi.

Communication Mairie

Cantine et Transport

Les services de cantine seront assurés dans les conditions d'hygiène du protocole sanitaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que les garderies et les ateliers du soir ne fonctionneront pas.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les horaires. Un enfant qui ne sera pas repris à l'heure sera remis aux services de Gendarmerie.

Les transports scolaires, organisés par la région Normandie, seront assurés mais 25 enfants seulement par circuit pourront en bénéficier.